

BILLETS
D'AFRIQUE
devient

DÉCOLONISONS !

JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

N°352

3€



POLITIQUE MÉMORIELLE / AFFAIRE BORREL / RELATIONS FRANCE-LIBYE

3€

NOVEMBRE 2025

Total en Afrique : un revers et des puits

Un revers pour TotalEnergies et une première victoire pour les victimes du mégaprojet Tilenga-EACOP de la multinationale en Ouganda et Tanzanie et pour les associations ougandaises et françaises qui les défendent (Afiego, Les Amis de la Terre Ouganda, TASHA Research Institute, Survie) : le 18 septembre, le tribunal judiciaire de Paris a ordonné au groupe pétrogazier de communiquer des documents qu'il s'est toujours refusé à fournir. Ils permettront aux plaignantes de mieux évaluer le respect ou non par Total de ses obligations et les préjudices que ce projet a causés aux populations et à l'environnement pour obtenir réparation. Les obstacles à la vérité que multiplie notre fleuron tricolore, tout comme son non-respect du devoir de vigilance que lui impose la loi en matière de droits humains et environnementaux, sont à la mesure des profits extractivistes considérables qu'il compte faire jaillir des 419 puits de pétrole de Tilenga en Ouganda, l'oléoduc EACOP transportant ensuite, sur 1 443 km, l'or noir jusqu'au port tanzanien de Tanga (*Billets d'Afrique*, 02/2025).

Un enjeu bien révélateur des ambitions africaines de la multinationale, aujourd'hui réaffirmées. Il vient ainsi d'annoncer le redémarrage sur le site gazier d'Afungi du projet écocide Mozambique GNL – le plus gros investissement étranger jamais réalisé en Afrique (20 milliards de dollars) – suspendu du fait de menaces djihadistes (*Billets d'Afrique*, 11/2024). Et Total multiplie les licences d'exploration pétrolière : rien qu'en septembre, il en a obtenu une au Congo, une en Namibie, deux au Nigeria, quatre au Liberia... La réalité de son prétendu « engagement pour la transition écologique ».

Mayotte : la PAF tue !

L'enquête menée par plusieurs médias européens – *Lighthouse Reports*, *Le Monde*, *Der Spiegel*, *le Times* et *Arte* – et publiée le 16 septembre, conclut à la responsabilité de la police aux frontières (PAF) dans de nombreux naufrages dont sont victimes les Comorien·ne·s qui tentent de rejoindre

Mayotte. Sur la base d'enquêtes judiciaires et administratives, ainsi que de témoignages de rescapé·e·s et même de cadres du ministère de l'Intérieur, elle dénonce une « *pratique habituelle* » des vedettes de la PAF chargées d'intercepter les kwassa kwassa transportant des migrant·e·s : les faire chavirer et même les percuter, provoquant blessures, mutilations, noyades. « *La police française est responsable des morts ou disparitions d'au moins 24 personnes – y compris des femmes enceintes et des enfants – lors d'interceptions violentes en mer au large de Mayotte* », écrit ainsi *Lighthouse Reports*. Est rapporté par exemple le témoignage glaçant de deux rescapés du naufrage du 15 juillet : « *Notre embarcation s'est déchirée, tout le monde est tombé à l'eau [...]. Ils nous ont regardé nous noyer sans bouger.* »

Ce mépris pour la vie humaine exprime tout le racisme inhérent au colonialisme. « *Nécessité fait loi* », explique ainsi au *Monde* un cadre du secrétariat d'État à la mer. « *C'est un peu cynique mais c'est comme ça. Et puis, le risque médiatique et politique est sans commune mesure. À Mayotte, si dix personnes meurent, il n'y a pas de sujet.* » À la tribune de l'ONU, le 24 septembre, le président comorien Azali Assoumani, pourtant « grand ami de la France », s'est senti obligé de réclamer une enquête.

France et génocide des Tutsis : en cassation

Pendant le génocide des Tutsis d'avril à juillet 1994, l'Élysée, pour maintenir la zone d'influence française, n'a pas dénoncé l'accord d'assistance militaire de 1975 avec le Rwanda. Une vingtaine de rescapé·e·s et deux associations poursuivent l'État français devant la justice administrative pour ses actions et inactions illégales (*Billets d'Afrique* n°s 332 et 346). Leur recours vise la livraison d'armes, l'inaction face aux miliciens (notamment pendant trois jours de massacres à Bisesero) ou aux radios de la haine, le non-désarmement des génocidaires. Après une attente inhabituellement courte de six semaines, la cour d'appel administrative l'a rejeté. En cassation devant le Conseil d'État, leur mémoire détaillé a été déposé mi-septembre 2025.

En parallèle, à la justice pénale il est demandé de juger les rôles individuels de

responsables français comme le chef d'état-major de l'armée, l'amiral Lanxade. Or le dossier pénal concernant Bisesero soutenu par Survie a lui aussi été rejeté en appel (*Billets d'Afrique* n°349). En cassation, le mémoire détaillé a également été déposé mi-septembre 2025.

Enfin, complétant cette coïncidence de dates, mi-septembre un journaliste et deux membres de Survie se sont également pourvus en cassation. Leurs demandes d'archives militaires de la France au Rwanda avaient été rejetées au nom du secret-défense. Censé protéger la défense nationale, ici il entretient surtout l'opacité sur les décisions françaises pendant le génocide.

Une autre banque pour l'UJFP

En plein milieu de l'été, le Crédit coopératif, dont le slogan (osé) est « Une autre banque est possible », a fermé le compte de l'Union juive française pour la paix (UJFP). Au moment où Israël mène un génocide à Gaza, cette organisation antisioniste, laïque et anticolonialiste qui lutte depuis 1994 pour « *une paix juste au Proche-Orient* » s'efforce de poursuivre son soutien à la population gazaouie : initialement en lien avec le secteur agricole, l'aide s'est aujourd'hui réorientée vers ce qu'il y a de plus urgent en terme d'habitat, d'alimentation ou encore de scolarisation. « *700 000 euros auraient ainsi transité des comptes français de l'association, depuis décembre 2023, vers l'enclave palestinienne* » (*Le Monde*, 22/08). Serait-ce la raison de cette clôture de compte ? Jusqu'ici, la banque est restée très floue quant à ses motivations.

At-t-elle cédé aux menaces qu'elle dit avoir reçues ? Ou à un coup de pression d'un État français prompt à faire taire toute critique d'Israël (on se souvient notamment de la dissolution du collectif Palestine Vaincre), et qui continue à armer l'armée génocidaire ? Ou s'agit-il d'une cabale interne des sociétaires du Crédit coopératif ? Cela reste à éclaircir. Dans tous les cas, Survie tient à apporter son soutien aux camarades de l'UJFP – d'autant plus que le Crédit coopératif est aussi notre banque !

DÉCOLONISONS !

n°352 / novembre 2025

Image de couverture :

Victor Girod

Journal fondé en 1993 sous le nom de *Billets d'Afrique* par François-Xavier Verschave - Directeur de la publication Nicolas Butor - Comité de rédaction R. Granvaud, O. Töbner, M. Bazin, J. Poirson, N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans, J. Lasagno, M. Petit-Agneau - Ont contribué à ce numéro J. Boucher, J. Beurk, G. Delarue, T. Deltombe, R. Doridant, L. Dawidowicz - Édité par Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - Tél. (+33) 53 14 49 74 - Web <http://survie.org> - Commission paritaire n°0226G87632 - Dépôt légal novembre 2025 - ISSN 2679-7585 - Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

- Notre site web
<http://survie.org/decolonisons>
- Nous écrire
decolonisons-lejournal@survie.org

Bulletin d'abonnement en page 12

Sommaire

4 ANALYSE

Retour sur le verdict dans l'affaire du financement libyen

6 SALVES

La pacification mémoire d'Emmanuel Macron

9 JUSTICE

L'assassinat du juge Borrel, trente ans après

12 NOUVEAU NOM

Même lutte !

La mobilisation de la génération Z (ou Gen Z) à Madagascar vient de connaître un dénouement que l'on espère heureux, mais en partie contrarié par la France. Depuis plusieurs semaines, et malgré une violente répression (22 morts, des dizaines de blessés), la jeunesse malgache se mobilisait contre un régime de corruption généralisée incapable d'assurer les services essentiels qu'il doit à sa population. Le 11 octobre, un corps de l'armée (le Capsat) a fait déflection, refusant de tirer sur les manifestant-e-s. Bientôt rejoints par le reste de l'armée, leurs officiers ont imposé un nouveau chef d'état-major et pris le pouvoir, qu'ils ont promis de rendre rapidement aux civils. À voir.

Entre-temps, le président Andry Rajoelina, dont la Gen Z réclamait la démission, a disparu des écrans radars. Et pour cause : renouant avec une vieille tradition francoafricaine (*Afrique XXI*, 31/10/2021), l'armée française l'avait précipitamment exfiltré du pays, révélait RFI (13/10/2025) : « *Un accord de président à président aurait permis cette exfiltration.* » Avant de s'enfuir, le président déchu signait un décret accordant une grâce présidentielle à huit prisonniers, parmi lesquels un Français et un Franco-Malgache...

Non seulement Rajoelina n'aura pas de compte à rendre, mais il peut, grâce à la France, tenter de s'accrocher. Il a ainsi décreté la dissolution de l'Assemblée nationale pour éviter que celle-ci ne constate la vacance du pouvoir, et appelé à « *respecter la Constitution* ». Comme en écho, c'est la même consigne que le président français a cru devoir donner, prenant le parti de la répression contre ceux qui défendent leurs droits, appelant à ce que « *l'ordre constitutionnel, la continuité institutionnelle, soient préservés à Madagascar parce qu'il y va de la stabilité du pays et des intérêts de la population* ». « *On regarde la jeunesse de ces pays avec beaucoup d'admiration, d'affection, a ajouté Macron, il ne faut simplement pas qu'elle soit récupérée par des factions militaires ou des ingérences étrangères* ». Alors que la seule ingérence politico-militaire est aujourd'hui française, quelle plus belle leçon de cynisme, d'hypocrisie et de paternalisme ? Si l'exfiltration et la déclaration de Macron ont scandalisé les Malgaches, elle n'ont suscité aucune réaction politique en France. Évidemment, rien de nouveau sous le soleil.

Les « *ingérences étrangères* », que dénonçait aussi le pouvoir malgache pour discréditer les manifestant-e-s, c'est l'épouvantail commode brandi systématiquement lorsque des intérêts français sont menacés. Il faut dire que Rajoelina, parvenu au pouvoir une première fois avec l'aide de la France en 2009, naturalisé français en 2014, avait su tout à la fois ménager les entreprises françaises et, comme son homologue comorien au sujet de Mayotte, ne jamais dépasser le stade des déclarations de principes concernant la restitution des îles Éparses toujours fermement détenues par la France.

Exfiltration décidée secrètement par un président français lui-même en proie à une crise de régime : quelle meilleure illustration des prérogatives monarchiques attachées à une Ve République en bout de course, en même temps que de la persistance du néocolonialisme français. Il s'agit bien entendu de montrer aux autres dirigeants africains l'avantage qu'ils peuvent trouver à maintenir de bonnes relations avec l'Élysée, pour que l'armée française reste leur ultime garantie en cas de réveil des peuples.

Raphaël Granvaud

PARACHUTE FRANÇAFRICAIN

AFFAIRE DU FINANCEMENT LIBYEN

LA JUSTICE CONDAMNE

SARKOZY, LES MÉDIAS

DÉNIGRENT MEDIAPART !

La condamnation de Nicolas Sarkozy à cinq ans de prison pour « association de malfaiteurs » a donné lieu à un flot de désinformations rarement égalé.

Nicolas Sarkozy est donc le premier président de la Ve République à être incarcéré. Avant de revenir sur le contenu de ce jugement et les réactions qu'il a suscitées, il n'est pas inutile de resituer brièvement les faits incriminés dans leur contexte historique. En 2005, le dictateur libyen Mouammar Kadhafi a presque été complètement réintégré dans le concert des nations, après avoir vu son régime placé pendant plus d'une décennie sous sanction des Nations unies. Il lui aura fallu pour cela se débarrasser de son programme d'armes de destruction massive (ADM) et devenir un collaborateur zélé des Occidentaux dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Il aura enfin dû indemniser les familles des victimes de deux attentats aériens qu'il avait commandités : en 1988 contre un Boeing 747 de la compagnie Pan Am et en 1989 contre un DC 10 d'UTA, dans lequel 170 passager·e·s dont 54 Français·e·s ont trouvé la mort.

Un terroriste d'État fréquentable

En dépit de ce terrible bilan, le président Mitterrand, comme son ministre des Affaires étrangères Roland Dumas, ne s'est rallié qu'à contre-cœur aux sanctions voulues par les Américains contre le régime libyen. Son successeur, Jacques Chirac, a rapidement cherché à tourner la page, comme d'autres dirigeants européens. Trois raisons principales à cela : la convoitise pour le pétrole libyen interdit aux compagnies américaines ; les rivalités pour conquérir le marché libyen (et notamment celui des armes), et le rôle de garde-chiourme des migrants que la Libye jouait, déjà, pour le compte de l'Union européenne.

Mais avant que les entreprises françaises (notamment Dassault) profitent pleinement de ses richesses, Kadhafi maintient une

exigence : il faut régler le contentieux judiciaire concernant son beau-frère, Abdallah Senoussi, responsable des renseignements militaires libyens et numéro 2 officieux du régime. Ce dernier a en effet été condamné par contumace en France à la prison à perpétuité pour avoir organisé les attentats sus-mentionnés. Remise en cause par deux livres de Pierre Péan, dont les récits étaient alimentés par certains responsables des services secrets français, la culpabilité libyenne a longtemps été questionnée dans la presse française. Elle est désormais attestée par des documents des services spéciaux libyens (*Billets d'Afrique* n°348, juin 2025).

Un pacte de corruption

C'est dans ce contexte que des agents de corruption comme Alexandre Djouhri, initialement lié aux chiraquiens, et Ziad Takieddine, lié aux sarkozystes, prennent pied en Libye pour le compte de vendeurs d'armes rivaux. Derrière la guerre industrielle se cache un conflit politique pour le financement de la prochaine campagne présidentielle en France. Selon Saïf Al-Islam, fils aîné de Kadhafi, les Libyens se seraient d'abord vu proposer de soutenir financièrement la campagne électorale de Dominique de Villepin, dauphin désigné de Jacques Chirac. Mais ils se rendent rapidement compte que Villepin n'est ni le favori des sondages, ni le candidat des militants. En 2005, c'est son rival, Nicolas Sarkozy, qui a pris le contrôle du parti de la majorité présidentielle, l'Union pour un mouvement populaire (UMP). En outre, Chirac n'apparaît pas très pressé de trouver une solution au problème judiciaire d'Abdallah Senoussi. Les Libyens décident donc de prendre contact avec Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur.

Le directeur de cabinet de ce dernier,

Claude Guéant, conseillé par Ziad Takieddine, se rend en Libye, où il rencontre secrètement Senoussi. En octobre 2005, Sarkozy rencontre Kadhafi à Tripoli. Un mois plus tard, celui qui deviendra son avocat personnel, Me Thierry Herzog, s'y rend à son tour pour élaborer un scénario juridique visant à faire lever la condamnation par contumace. En décembre, Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités territoriales et très proche de Nicolas Sarkozy, rencontre à son tour Senoussi, toujours secrètement. Quelques jours après, un premier virement libyen est effectué en faveur de Thierry Gaubert, autre proche de Sarkozy. En quelques mois, 6 millions d'euros atterrissent sur le compte d'une société-écran détenue par Ziad Takieddine et immatriculée aux îles vierges britanniques. Une fois Sarkozy élu, Kadhafi est invité en grande pompe à Paris, où plusieurs accords de coopération sont signés. Différentes notes attestent par ailleurs que l'entourage du président Sarkozy s'active toujours pour trouver une solution au cas Senoussi, au moins jusqu'en 2009.

Une première judiciaire

Au terme de dix années d'enquête judiciaire et trois mois de procès, Nicolas Sarkozy a donc été condamné à cinq ans de prison ferme pour « association de malfaiteurs ». Il a par contre été relaxé des poursuites pour « recel de détournement de fonds publics » (libyens), de « corruption passive » et de « financement illicite de campagne électorale ». Ce jugement a alimenté de nombreuses incompréhensions exploitées par Nicolas Sarkozy et son clan pour mener une contre-offensive médiatique impressionnante. Sa conférence de presse, tenue au tribunal juste après l'énoncé du verdict, a donné le top départ

d'une véritable opération de désinformation, dont une partie au moins est concertée.

Rarement on aura vu charier un tel torrent de mensonges, d'erreurs, et d'approximations, dont l'émission en accès libre de *Mediapart*, *À l'air libre* (« Une semaine de désinformation folle », 02/10/2025) a présenté un florilège ahurissant. Cette campagne, massive dans les médias Bouygues, Bolloré et sur BFMTV, n'a pas non plus épargné une part de la presse écrite (notamment *Le Point*). Elle a parfois été imposée par les directions à leurs journalistes (« Condamnation de Sarkozy : les dessous d'une semaine de mensonges en continu », *Mediapart*, 02/10/2025). Alors que les rares spécialistes du dossier (moins de dix journalistes avaient suivi la totalité du procès !) étaient systématiquement écartés, éditorialistes, chroniqueurs et autres commentateurs rivalisaient de mauvaise foi partisane et d'incompétence juridique.

Tandis que Sarkozy jouait la partition du « bon père de famille » outragé pour faire oublier l'image du délinquant (*Arrêt sur image*, 05/10/2025), les éléments de langage assénés à longueur d'antenne peuvent être résumés ainsi : puisque Nicolas Sarkozy n'a été condamné ni pour corruption, ni pour financement illicite de sa campagne électorale, c'est donc qu'il n'y a « aucune preuve » (Jean-Michel Apathie, *LCI*, 28/09/2025). Par conséquent, il ne peut pas y avoir eu association de malfaiteurs. C'est donc, conformément à la thèse inlassablement répétée par Sarkozy, qu'il s'agit d'*« un dossier vide »*. La condamnation ne relèverait donc que d'une politisation de l'institution judiciaire qui aurait voulu « se payer un ancien président » (Jérôme Jaffré, chercheur associé au Cevipof, *C dans l'air* sur France 5, 25/09/2025).

Les soutiens de Sarkozy ont également fait leur miel d'une appréciation discutable de la présidente du tribunal, qui a considéré



qu'une note de Moussa Koussa (chef des services secrets extérieurs libyens) publiée par *Mediapart* en 2012 et mentionnant une promesse de financement, était « probablement un faux », quand bien même la justice avait déjà, à trois reprises et jusqu'en cassation, estimé l'inverse. Qu'importe que cette note ne soit qu'un indice parmi de nombreux autres éléments accablants : les soutiens de Sarkozy se sont déchaînés contre les journalistes de *Mediapart*, accusés de participer à un complot sur la base d'une fake news. Certains, comme Alain Finkelkraut, dénonçant le « rôle extrêmement nocif toxique » (Radio J, 28/09/2025) des journalistes d'investigation du média en ligne et réclamant même leur incarcération en lieu et place de Sarkozy !

Il faut lire le jugement

En réalité, les principaux collaborateurs de Sarkozy ont bel et bien négocié en 2005 un pacte de corruption en son nom, avec le responsable des attentats terroristes libyens, Abdallah Senoussi¹. D'où la condamnation pour « association de malfaiteurs ». Il est attesté que les Libyens ont ensuite « effectivement versé des fonds – 6 millions d'euros – par l'intermédiaire de Ziad

Takieddine, dans le but de financer la campagne de 2007. Mais il n'y a pas de preuve absolue que l'argent ait bien abondé ladite campagne, en dépit d'indices réels », résument Fabrice Arfi et Karl Laske (*Mediapart*, 25/09/2025). Pas de preuve définitive non plus que le candidat Sarkozy avait connaissance de ce financement illégal, d'où l'acquittement sur ce point. Le complice ne pouvant, en droit français, être condamné en l'absence de l'auteur principal, le trésorier de la campagne, Éric Woerth, a également été relaxé.

De plus, pour qu'il y ait délit de « corruption passive », il faut que le corrompu soit dépositaire de l'autorité publique au moment des faits. Or le tribunal a estimé que ce pacte corruptif avait été négocié par Sarkozy en tant que candidat et non en tant que ministre de l'Intérieur. « *Tout acte étranger à la fonction ne peut donc relever du délit de corruption, même s'il était monnayé* », écrivent les juges, d'après un critère entériné par la Cour de cassation. Certaines actions postérieures à son élection ont bien été considérées comme liées au pacte corruptif noué par Sarkozy (exfiltration de Béchir Saleh recherché par la justice, signature de contrats ayant donné lieu à des commissions occultes...), mais les actions menées après mai 2007 sont couvertes par son immunité présidentielle.

Sarkozy a donc été condamné pour les actes de préparation du pacte de corruption, et non pour la réalisation de ce dernier. Ils constituent déjà « *des faits d'une gravité exceptionnelle* », a rappelé la présidente du tribunal, qui justifient la condamnation à cinq ans de prison, sur les dix encourus, et le mandat de dépôt prononcé. Un jugement insupportable pour une caste politico-média qui ne supporte pas que les principes ordinaires de la justice soient appliqués aux privilégiés.

Raphaël Granvaud

¹ Les condamnés ayant tous fait appel du jugement (de même que le Parquet national financier), ils sont toujours présumés innocents.

LA PACIFICATION MÉMORIELLE D'EMMANUEL MACRON

Reconnaitre les crimes coloniaux est a priori une entreprise louable, mais qui peut cacher des intentions moins avouables. C'est ce que l'on constate en analysant la « politique mémorielle » d'Emmanuel Macron depuis 2017. Une politique en trompe-l'œil, visant à court-circuiter les mouvements qui réclament justice pour les crimes du passé et à défendre les intérêts français sur le continent africain.

Le pouvoir a besoin, pour s'installer et se perpétuer, de recycler à son profit les critiques qui lui sont adressées. Emmanuel Macron en sait quelque chose : il n'a cessé pendant la campagne présidentielle de 2017 de donner des gages symboliques à la gauche pour mieux faire accepter le programme de guerre sociale qu'il avait concocté¹.

Sa déclaration tonitruante lors d'un déplacement à Alger, en février 2017, participe de cette stratégie. La colonisation est un « *crime contre l'humanité* » qui commande à la France de présenter des « *excuses* », déclare-t-il alors à la télévision algérienne. Des mots qui tranchent avec les positions de ses concurrents dans la course présidentielle. Mais l'explication de texte du candidat Macron, quelques jours plus tard, ne fait que reprendre le couplet mémoriel déjà entonné par ses prédécesseurs.

Le refrain de la « réconciliation »

Comme François Hollande, qui affirmait en mars 2016 que « *la grandeur d'un pays, c'est d'être capable de réconcilier toutes les mémoires et de les reconnaître* », Emmanuel Macron place la réconciliation au cœur de sa stratégie mémorielle. « *Je ne suis ni dans la repentance ni dans le refoulé, explique-t-il au Figaro le 16 février 2017. Il faut nommer ce qui a été fait de mal et reconnaître ce qui a été fait de bien. [...] Nous devons réconcilier des mémoires fracturées : celle des harkis, celle des pieds-*

noirs, celle des Français d'origine algérienne, celle des binationalis... La France est aujourd'hui bloquée par les passions tristes de son histoire. »

Cette conception repose sur trois postulats. D'abord qu'on peut transposer les traumatismes individuels sur les communautés auxquelles les individus sont censés appartenir. Ensuite que la société peut se découper en « groupes mémoriels » antagonistes et plus ou moins ethничisés. Enfin que l'État a mission thérapeutique de libérer ces groupes de leurs traumas et de réconcilier ainsi une société menacée par une véritable « guerre » des mémoires et des identités.

Ce triple postulat, remis en cause par les études empiriques, a été popularisé par quelques historiens médiatiques. Les plus célèbres sont sans conteste Benjamin Stora, ancien militant trotskiste et spécialiste des relations franco-algériennes, et Pascal Blanchard, expert autopromillé du « fait colonial » et patron d'une agence de communication mémorielle (Les Bâtisseurs de mémoire). Ces deux historiens « de gauche » font la promotion de la notion de « *guerre des mémoires* » depuis les années 2000². Pour calmer les conflits identitaires, expliquent-ils, l'État doit mettre en œuvre une politique de « *réconciliation mémorielle* ».

« Sortir des luttes fratricides »

C'est cette théorie d'apparence progressiste que recycle Macron en se présentant pendant sa première campagne électorale comme un homme providentiel capable de réconcilier toutes les franges de la société française : la gauche avec la droite, les chômeurs avec les ultra-riches, les agriculteurs avec les start-uppeurs, les

enfants de déporté·e·s avec les admirateurs de Pétain, les descendant·e·s de colonisé·e·s avec les nostalgiques de l'Algérie française, etc.

Le candidat Macron promet non seulement de rabibocher la France avec elle-même mais aussi avec ses anciennes colonies. « *Ce que nous allons faire dans le quinquennat qui vient*, promet-il lors d'un meeting à Marseille le 1er avril 2017, *c'est sortir du passé qui ne veut pas passer, c'est sortir des luttes fratricides qui divisent le pays, qui affaiblissent la France, le Maghreb, l'Afrique, c'est sortir de la Françafrique – c'est sortir de tout ce qui nous a tués*³ ! »

Dans les mois qui suivent son élection, le président Macron ouvre plusieurs chantiers qui prolongent ses promesses électorales. Sur le dossier algérien, il demande à quelques historiens de rédiger une déclaration par laquelle la France reconnaîtra sa responsabilité dans l'assassinat du militant communiste et anticolonialiste Maurice Audin en 1957. Il lance en parallèle un « plan harki » comprenant notamment une revalorisation des allocations viagères perçues par les anciens supplétifs de l'armée française.

En direction de l'Afrique subsaharienne, le nouveau président se veut plus ambitieux. En visite à Ouagadougou en novembre 2017, il promet que « *les conditions [seront] réunies* » dans les cinq ans « *pour des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain en Afrique* ». Un rapport est commandé sur ce sujet à l'historienne Bénédicte Savoy et à l'économiste Felwine Sarr. Quelques mois plus tard, il confie à l'historien Vincent Duclert la présidence d'une commission de recherche intitulée « *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsis* ».

¹ Romaric Godin, *La Guerre sociale en France*, La Découverte, 2019.

² Benjamin Stora, *La guerre des mémoires*, L'Aube, 2007 ; Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson (dir.), *Les guerres de mémoires*, préface de B. Stora, La Découverte, 2008.

³ Meeting d'Emmanuel Macron à Marseille, 1er avril 2017.

Tripatouillages élyséens

Si la presse applaudit ces initiatives « courageuses », les observateurs attentifs se montrent dubitatifs. Le rapport Savoy-Sarr, qui prône une ambitieuse réforme du code du patrimoine, est balayé d'un revers de main par Emmanuel Macron qui opte pour une politique de restitutions au compte-goutte qui ressemblent à des récompenses symboliques pour les régimes « amis de la France » : le Sénégal de Macky Sall, le Bénin de Patrice Talon et, plus tard, la Côte d'Ivoire d'Alassane Ouattara. Il faudra attendre l'automne 2025 pour qu'un projet de loi-cadre permettant de déroger au principe d'inaliénabilité des collections publiques, et susceptible par conséquent de débloquer enfin le processus de restitution des dizaines de milliers d'œuvres africaines conservées dans les musées français, soit enfin soumis au Parlement.

L'Élysée n'hésite pas, par ailleurs, à interférer directement dans le travail des historiens. En 2020, le président intervient directement dans le processus de restitution des dépouilles des résistants algériens rapportés en France comme trophées au XIXe siècle. Cherchant à accélérer la restitution d'une vingtaine de crânes, pour complaire à Alger, il court-circuite le travail d'expertise... et se ridiculise. Le *New York Times* révèle bientôt que seuls six des vingt-quatre crânes restitués appartenaient en réalité à d'authentiques résistants (les autres appartenant vraisemblablement à des supplétifs de l'armée française)⁴.

Derrière les tripatouillages élyséens se cachent évidemment des considérations diplomatiques et économiques. C'est le cas s'agissant du sabre dit « d'El Haj Omar » – d'origine douteuse lui aussi – remis au Sénégal fin 2019 : la cérémonie de restitution coïncide avec la signature d'un mirifique contrat d'armement, dont trois patrouilleurs armés et des missiles en vue de la protection des installations pétrolières dans les eaux sénégalaises⁵. C'est le cas de façon plus manifeste encore s'agissant du rapport Duclert qui, en attribuant à la France une « responsabilité lourde et accablante » dans le génocide mais en rejetant la notion

de « complicité », a servi de base au rapprochement stratégique entre Paris et Kigali. Dans la foulée du rapport, le président Macron promet d'investir des centaines de millions d'euros dans l'économie rwandaise et Paul Kagame engage les forces armées rwandaises dans la protection des installations gazières de Total au Mozambique⁶.

L'heure de la pacification

Celles et ceux qui douteraient du cynisme que dissimule la politique mémorielle du président Macron seraient avisés de s'intéresser à celui qui lui sert depuis fin 2018 de « conseiller mémoire » : l'ancien journaliste Bruno Roger-Petit, réputé « de gauche » mais en réalité intime de la fachosphère politico-média (c'est lui qui a informé son ami Pascal Praud de la dissolution de l'Assemblée nationale en 2024, avant même que le premier ministre Gabriel Attal ne soit mis dans la confidence).

L'influent « BRP », comme le surnomme la presse, est un de ceux qui incitent le



président à se « décentrer ». S'il est certes nécessaire d'entretenir un vernis progressiste afin d'anesthésier la gauche, c'est à droite et à l'extrême droite qu'il faut labourer le terrain, car c'est là, à en croire les stratégies élyséennes, que se gagnent désormais les élections.

Cette stratégie est particulièrement visible depuis 2020, une année marquée par des attentats, des manifestations contre les violences policières et des protestations contre les statues coloniales. Décidé à réduire au silence les « wokistes », les « islamogauchistes » et autres « déboulonneurs », Macron multiplie les annonces sécuritaires. La République ne « déboulonnera pas de statues », promet-il à la télévision en juin 2020, avant d'annoncer le mois suivant la préparation d'une loi « contre le séparatisme », bientôt suivie d'une énième loi anti-immigration.

La politique mémorielle participe à cette politique répressive. L'heure est à la « pacification des mémoires », note l'historien Noureddine Amara, par allusion aux vieilles méthodes de l'armée coloniale. C'est à cette entreprise que collaborent Benjamin Stora et Pascal Blanchard, officiellement recrutés l'un et l'autre par le pouvoir macroniste au second semestre de l'année 2020.

Stora se voit confier la rédaction d'un rapport sur la « mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie ». L'objectif, en ces temps de revendications prétendument « séparatistes », est clairement fixé par sa lettre de mission : faciliter la « réconciliation des peuples français et algérien » et la « construction entre nos deux pays d'un destin commun en Méditerranée ». Un vocabulaire que n'aurait pas renié l'administration coloniale à l'époque où elle vantait auprès des indigènes les vertus de la « fraternisation »⁷.

Blanchard est quant à lui chargé d'identifier une centaine de « héros » historiques susceptibles de raviver la fibre patriotique des Français « issus de la diversité ». Il s'agit, explique l'écrivaine Leïla Slimani, membre de l'équipe réunie par l'historien-entrepreneur, de « faire resurgir des figures oubliées qui ont fait le choix de

⁴ « France returned 24 skulls to Algeria. They weren't what they seemed », *New York Times*, 18/10/2022.

⁵ « Le Sénégal commande trois patrouilleurs hauturiers OPV 58S auprès du chantier naval français Piriou », *Zone militaire - Opex360.com*, 18/11/2019.

⁶ Pauline Fricot, « France-Rwanda : un rapprochement politique et des intérêts économiques », *Géo*, 5 novembre 2021 ; Raphaël Granvaud, « France-Mozambique. Cabo Delgado à tout prix », *Afrique XXI*, 4/09/2024.

⁷ Noureddine Amara : « Sur le rapport Stora : une mémoire hors contrat », *As-Safir Al-Arabi*, 2/01/2021, et « L'Algérie française », un crime presque parfait. Dispositifs et récits de la relaxe », *Sociétés politiques comparées*, n° 59, janvier-avril 2023.

la France, ont aimé la France ou ont participé à son histoire, à sa beauté, à sa renommée » (*Aujourd'hui en France*, 13/12/2020). Lors de la remise de ses « *Portraits de France* » au printemps 2021, Blanchard ne cache pas la vocation pacificatrice de sa mission. Il faut, dit-il, « appeler au calme les extrêmes, "indigénistes" ou prétendument "ultra républicains", car quand une parole radicale n'est pas contestée, elle devient vite valable pour le grand public » (*Télérama*, 3/04/2021).

La recolonisation des coeurs et des esprits

L'Afrique subsaharienne, où la contestation anti-impérialiste s'exprime avec force, est également la cible de ces opérations de pacification mémorielle. Un autre historien, jusqu'alors critique de la politique macronienne, est enrôlé par l'Élysée : Achille Mbembe. Chargé de la rédaction d'un rapport sur les relations franco-africaines, afin comme l'indique le sous-titre de « *relever ensemble les défis de demain* », l'intellectuel camerounais est intégré dans le dispositif de soft-power élyséen en amont du Sommet Afrique-France de Montpellier, en octobre 2021, et participe à la tournée africaine du président français, en juillet 2022 (Cameroun, Bénin, Guinée-Bissau).

C'est au cours de cette tournée aux forts relents néocoloniaux qu'est rendu public un nouveau dispositif mémoriel : les « commissions mixtes » mêlant des chercheurs français et africains. Deux commissions de ce type sont annoncées coup sur coup, à Yaoundé et à Alger, afin d'étudier respectivement la guerre du Cameroun des années 1950-1960 et l'histoire des relations franco-algériennes de 1830 à 1962⁸.

La commission franco-camerounaise, dirigée par l'historienne française Karine Ramondy et doublée d'un « volet artistique », confié au chanteur Blick Bassy, est immédiatement contestée par nombre d'observateurs, stupéfiés par l'asymétrie qu'elle révèle. Cette commission, initiée par l'Élysée, financée par la France et annoncée

en conférence de presse par Emmanuel Macron devant un Paul Biya mutique, s'intègre à l'évidence dans le « *plan de reconquête* » évoqué quelques mois plus tôt par le président français⁹. Derrière l'objectif officiel – « *faire la lumière* » sur la guerre du Cameroun –, il s'agit d'amadouer les opinions publiques africaines et de contrer la « *propagande antifrançaise* » en donnant l'illusion que les pages sombres de la Françafrique sont désormais tournées.

Tout prouve pourtant que ces « gestes » mémoriels participent paradoxalement d'une volonté de prolonger le passé. Macron lui-même ne le cachait pas lors de sa rencontre en juillet 2022 avec la « communauté française» du Cameroun. Il est urgent, déclarait-il, de « *faire sauter les blocages du passé* » qui pénalisent les intérêts français : « *Si on sait prendre ce chemin, nous pouvons faire, y compris de ces malentendus, une chance. Une chance pour la France, évidemment, parce que je crois qu'il y a entre la France et le Cameroun, entre la France et le continent africain, une profonde histoire d'amour*¹⁰. » Derrière la « réconciliation » forcée, l'intention s'affiche dans sa froide perversité : intégrer les crimes coloniaux dans le *storytelling* officiel pour mieux recoloniser les coeurs et des esprits.

La politique du simulacre

Pareil stratagème exige bien des simulacres et des faux-semblants. L'un consiste à « reconnaître », à grand renfort de com' autopromotionnelle, ce que plus personne ne peut de toute façon nier : c'est le cas de la « *responsabilité accablante* » de la France dans le génocide des Tutsis. Un autre consiste à ne reconnaître qu'en catimini ce qui devrait faire l'objet d'une reconnaissance officielle et assumée : c'est le cas du « *massacre* » de Thiaroye ou de la « *guerre* » du Cameroun évoqués dans des lettres personnelles adressées par Macron à ses homologues sénégalais et camerounais, mais savamment esquivés dans les documents officiels (pour ne pas heurter le lobby militaire ?). Autres leurre : n'évoquer qu'une partie des faits (pour mieux occulter ce qui peut l'être des crimes passés) ou n'en

attribuer la responsabilité qu'à quelques exécutants zélés (comme Maurice Papon dans le cas des massacres du 17 octobre 1961 ou Paul Aussaresses dans l'assassinat de Larbi M'hidi)¹¹. Et finalement : n'accompagner ces reconnaissances trompeuses d'aucune excuse formelle.

Les thuriféraires du pouvoir macroniste défendent cette politique qu'ils qualifient de « *petits pas* ». Les audacieuses initiatives présidentielles heurtent malheureusement les milieux conservateurs, arguent les historiens qui se sont mis au service de l'Élysée. Ce qui explique selon eux pourquoi la société française peine à « *digérer enfin ce passé qui ne passe pas* »¹².

Ce plaidoyer, qui décharge Macron de ses responsabilités, n'est qu'un grossier écran de fumée. Car les « *petits pas* » macroniens participent à l'évidence d'une stratégie délibérée. Il s'agit d'une part de freiner la marche vers la reconnaissance pleine et entière des crimes contre l'humanité perpétrés par le colonialisme français – une reconnaissance sans arrière-pensées qui pourrait avoir de lourdes conséquences judiciaires et financières. La France est-elle prête à verser des milliards d'euros aux peuples qu'elle a jadis opprimés (comme l'ont par exemple fait les Allemands dans le cas des génocides des Juifs, des Héreros et des Namas) ?

La stratégie de la « reconnaissance » en trompe-l'œil sert d'autre part à enfermer dans « le passé » un (néo)colonialisme qui ne cesse pourtant de se perpétuer. À quoi sert la reconnaissance de la répression des émeutes de Douala en 1945, évoquées dans la lettre de Macron à son homologue camerounais en juillet 2025, quand on commet des crimes comparables en Kanaky-Nouvelle-Calédonie ? À quoi sert la reconnaissance de « *responsabilités* » françaises dans le génocide des Tutsis si l'on se rend complice, deux ans plus tard, d'un génocide et d'innombrables massacres à Gaza et en Cisjordanie ? Est-ce le rôle de la « mémoire » d'enterrer les leçons de l'histoire ?

Thomas Deltombe

⁸ Alors que la seconde a rapidement disparu, en raison des fortes tensions diplomatiques franco-algériennes, deux nouvelles « commissions mixtes » ont été annoncées au printemps 2025, l'une franco-haïtienne, l'autre franco-malgache. On ignore à ce jour comment elles seront composées (et si elles pourront même mener à bien leur mission).

⁹ « Le président Emmanuel Macron rencontre la communauté française d'Afrique du Sud à Pretoria », 29/05/2021 (disponible sur elysee.fr).

¹⁰ « Déplacement du président de la République au Cameroun », 26 juillet 2022 (disponible sur elysee.fr).

¹¹ Fabrice Riccetti, « Petite histoire de notre bonne conscience coloniale », *Socio. Nouvelle Revue des sciences sociales*, n° 19, 2024.

¹² Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Karine Ramondy, « Qui a peur de regarder en face le passé colonial ? », AOC, 24 septembre 2025.

L'ASSASSINAT DU JUGE BORREL, TRENTE ANS APRÈS

JUSTICE

« Les révoltes et les violences naissent moins des misères que des injustices »

(Victor Hugo, cité par Élisabeth Borrel)

LECTURE

UN CRI D'AMOUR ET DE VÉRITÉ

Dans *Toi qui nous demeures*, Louis-Alexandre Borrel revient avec sa mère sur l'assassinat à Djibouti de son père en 1995 et sur le long combat, de Djibouti à Paris, pour que justice soit faite.

To*u* qui nous demeure*s* est un livre-hommage. Louis-Alexandre Borrel, qui l'a autoédité, y interroge sa mère, Élisabeth Borrel, sur l'assassinat à Djibouti de son père, magistrat comme elle. Une mort d'abord présentée comme un suicide, avant que la détermination d'Élisabeth et de ses enfants à connaître la vérité ne finisse par mettre sur la sellette le pouvoir politique, à Djibouti comme à Paris.

Le 18 octobre 1995, le cadavre partiellement carbonisé de Bernard Borrel, magistrat français détaché comme conseiller technique auprès du ministre djiboutien de la Justice, est retrouvé au pied d'une falaise, non loin de Djibouti. L'enquête, confiée à la justice française, s'oriente d'emblée vers la thèse du suicide, sans qu'aucune autopsie ne soit réalisée. Autre irrégularité majeure : les juges d'instruction Le Loire et Moracchini organisent une reconstitution sans en avoir averti les parties civiles – Élisabeth Borrel et les trois syndicats français de magistrats.

Cette violation des règles de la procédure judiciaire est-elle à mettre au compte de l'amitié entre la juge Moracchini et le procureur général de Djibouti, ou le résultat d'une volonté de dissimulation ? Les parties civiles obtiennent finalement en 2000 le dessaisissement des juges Moracchini et Le Loire.

Du suicide à l'assassinat

La rencontre avec François-Xavier Verschave¹, qui lui ouvre les yeux sur la Françafrique et ses agissements criminels, amène Élisabeth Borrel à reconsidérer la thèse du suicide de son mari. Elle demande des expertises complémentaires, et, à la demande du juge Parlos, un collège d'experts est nommé, qui conclut en 2003 à l'intervention d'un tiers pour causer la mort. Mais il faut attendre 2017 pour que le caractère criminel de la mort de Bernard Borrel soit reconnu par le procureur de la République.

Cette réticence des autorités françaises à explorer la piste criminelle s'est manifestée tout au long de l'instruction. Ainsi, quand la juge Clément, en charge du dossier judiciaire, demande communication de pièces classées secret défense au ministère de la Défense et au ministère de l'Intérieur, les documents qu'on lui remet sont illisibles. Élisabeth Borrel, face à ce manque de transparence, rejoint le Collectif secret défense - un enjeu démocratique².

En 2004, une tentative d'enterrer l'affaire est déjouée par la juge Clément, qui refuse de communiquer au procureur de Djibouti une copie du dossier d'instruction. Cette manœuvre, en effet, aurait pu permettre de désigner des lampistes et de les faire

condamner à Djibouti pour le meurtre de Bernard Borrel. Une condamnation rendant impossible un procès en France, dans un dossier où des éléments laissent penser que le pouvoir djiboutien pourrait avoir commandité le crime.



« Le juge fouille-merde est mort »

« Le juge fouille-merde est mort ». C'est ce qu'un témoin, Mohamed Alhoumekani, dit avoir entendu le lendemain de la mort du juge Borrel, dans l'enceinte du palais présidentiel djiboutien. Quels cadavres dans le placard Bernard Borrel aurait-il pu débusquer ? Il était chargé de conseiller le ministre de la Justice djiboutien dans la

¹ Président de Survie de 1995 à 2005, fondateur du journal que vous tenez entre les mains, il a le premier analysé et dénoncé les rouages de la Françafrique.

² Collectif qui rassemble des personnes physiques ou morales confrontées aux abus et dérives du secret défense. Leur site web : collectifsecretdefense.fr

révision du Code pénal. Mais son collègue le juge Le Loire avait sollicité son aide dans l'enquête sur l'attentat du Café de Paris en 1990, un café fréquenté par les expatriés français. La justice djiboutienne avait attribué la responsabilité de ce crime au leader du principal parti d'opposition.

Élisabeth Borrel dissèque le dossier, faisant la liste de ceux qui savent la vérité sur la mort de son mari, jusqu'aux liens avec les politiques français de l'époque. Pour elle, les trafics d'uranium enrichi sont au centre de « l'affaire » et du brouillard créé pour

contrecarrer la quête de vérité. Une quête que certains veulent empêcher à tout prix puisqu'en 2015, la famille Borrel apprend la disparition des objets recueillis sur et près du corps de Bernard Borrel. Placés sous scellés au greffe du Tribunal de Paris afin de pouvoir identifier l'ADN d'un suspect, ils ont été détruits ! Élisabeth Borrel porte plainte pour faute lourde de l'État.

En 2022, un nouveau témoignage paraît pouvoir relancer l'enquête : ce serait un militaire français en mission qui aurait assassiné Bernard Borrel. Mais le témoin a

peur, il n'y a pas en France de protection des témoins.

Le livre se termine par un cri d'amour vibrant, que Louis-Alexandre Borrel met dans la bouche de son père : « *Vous faites l'erreur de me tuer. Vous ne serez jamais tranquilles. Élisabeth ne laissera pas faire.* »

**Laurence Dawidowicz
& Raphaël Doridant**

Vous pouvez vous procurer le livre en envoyant un mail à : toiquousdemeures@gmail.com

ENTRETIEN AVEC ÉLISABETH BORREL

« LES AUTORITÉS PROTÈGENT ASSASSINS ET COMMANDITAIRES »

Trente ans déjà, et dans l'instruction concernant la mort de votre mari, 13 juges d'instruction se sont succédés, sans être déchargés des autres affaires. Quelles conséquences cela a-t-il pu avoir ?

La multiplication des magistrats instructeurs pour ce dossier d'assassinat d'un collègue, qui compte près de 8 000 cotes – dont certaines de 800 pages – n'est qu'un moyen technique parmi tant d'autres à la discrétion des autorités françaises pour gagner du temps, détruire tout espoir de condamner les auteurs de cet acte criminel et pour en protéger les auteurs et commanditaires.

La première pierre de cette machination étatique est l'acte de décès de mon mari. Enregistré à l'état civil djiboutien le 18 octobre entre 22 et 24 heures, alors que la mort de mon mari se serait produite le jour même à 22 heures, selon les déclarations d'une personne anonyme non munie d'un certificat de « mort naturelle » et alors que je n'avais pas encore déclaré la disparition de Bernard... Qui a agi ? Quelle autorité connaissait la filiation exacte de notre couple et avait le pouvoir de faire ouvrir les portes à cette heure-là [Pour déclarer un décès, il faut fournir tous les éléments de filiation du décédé et de son épouse, ndlr] ?

Les autorités françaises vont immédiatement affirmer sans aucune preuve qu'il s'agit d'un suicide, avant toute autopsie pourtant obligatoire s'agissant

d'une mort violente d'un magistrat dans des circonstances indéterminées. Elles diffuseront également immédiatement les rumeurs de la supposée pédophilie de mon mari. Et si les juges d'instruction ont établi l'assassinat en 2003, ce n'est qu'en 2017 que le procureur de Paris reconnaît enfin l'assassinat de son collègue.

Le problème ne serait pas les juges, mais certains juges ?

Les juges d'instruction Roger Le Loire et Marie-Paule Moracchini ont été dessaisis du dossier criminel pour ne pas nous avoir emmenés, les parties civiles et nos avocats, à la reconstitution effectuée à Djibouti en mars 2000 en présence du parquet et de la directrice de l'institut médico-légal de Paris, Dominique Lecomte. En septembre 2000, mon avocat, Olivier Morice communique à la presse la carte postale très amicale envoyée, en même temps que la cassette vidéo de la reconstitution, par le procureur djiboutien, Djama Souleiman, à la juge Moracchini, alors qu'elle était encore en charge d'instruire le dossier d'assassinat de mon mari. Elle révèle une connivence évidente entre les deux magistrats, alors même que les autorités djiboutiennes étaient déjà mises en cause par un témoin. Maître Morice saisit alors le garde des sceaux à propos de ce dysfonctionnement.

Mais ces juges d'instruction portent plainte en diffamation contre lui et les journaux qui avaient sorti le document. Il est condamné pénalement de ce chef par les

juridictions françaises à 4 000 euros d'amende, assortis de dommages intérêts de 7 500 euros pour chaque partie civile. Une vraie procédure bâillon !

Olivier Morice porte l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) qui, le 23 avril 2015, à l'unanimité des 17 juges, condamne la France et consacre une large liberté d'expression à l'avocat hors des tribunaux et dans la presse pour dénoncer des dysfonctionnements de nature à nuire à la bonne marche de l'instruction. La CEDH insiste sur la nécessité d'une forte protection de la liberté d'expression en présence d'un débat public d'intérêt général. « *Ce qui sape l'autorité des tribunaux ce n'est pas la dénonciation des dysfonctionnements judiciaires, c'est l'existence de ces dysfonctionnements* », indique-t-elle dans son jugement.

En 2002, une autre juge d'instruction, Sophie Clément, va par contre refuser de donner le dossier judiciaire aux autorités de Djibouti. Qu'aurait-il pu se passer si elle avait accepté ?

Dans un dossier criminel qui gêne deux États, il est courant que l'État dont les institutions ne sont pas démocratiques obtienne la copie du dossier criminel pour faire condamner des petits délinquants innocents dans ces dossiers gênants, ce qui oblige les juridictions de l'autre État à constater que les auteurs ont été jugés et donc à clôturer leur instruction et l'enquête. C'est la règle.

Dans le dossier Borrel, le garde des Sceaux de l'époque, monsieur Perben, avait promis de donner la copie du dossier aux autorités djiboutiennes. Compte tenu du refus motivé de madame Sophie Clément, la copie du dossier n'a pas été officiellement donnée à Djibouti. Maître Spizner, avocat du chef de l'État djiboutien, a alors conseillé au président Chirac de porter le litige devant la Cour Internationale de Justice, afin de faire condamner la France à une astreinte financière si le dossier n'était pas transmis à Djibouti. Chirac l'a fait! C'était un acte de haute trahison! La cour a bien condamné la France, mais sans autre sanction financière, faisant échec à cette instrumentalisation de la plus haute juridiction internationale.

Dans ce dossier, il y a eu souvent des refus de communiquer à la justice des éléments utiles à la manifestation de la vérité. On a objecté aux juges le secret-défense...

Il y a eu de multiples demandes de levée du secret-défense dans ce dossier criminel. Les pièces utiles à l'enquête, c'est-à-dire celles contemporaines de la présence de mon mari à Djibouti et celles immédiatement consécutives à son décès, n'ont jamais été déclassifiées. Contrainte par une conférence de presse à la veille des élections de 2004, la ministre de la Défense Alliot-Marie a accepté de publier et de suivre l'avis favorable de la commission de déclassification, mais sur des pièces sans intérêt. L'invocation du secret-défense par les gouvernements leur permet ainsi de cacher les éléments utiles à l'enquête, sans aucun contrôle et sans aucun recours.

L'enquête s'oriente vers la piste criminelle en 2002, mais le procureur de la République ne la reconnaît publiquement qu'en 2017...

Cela démontre la volonté des autorités de clore le dossier le plus rapidement possible. Ces dernières années, l'enquête n'a guère avancé et on reproche aux témoins de toujours dire la même chose... la vérité !

Les autorités judiciaires veulent maintenant effacer la mémoire de Bernard Borrel. En 2006, « L'appel pour la vérité dans l'assassinat du juge Bernard Borrel », soutenu par le Syndicat de la Magistrature, Survie et l'ARDHD1, avait obtenu des centaines de signatures, dont celles de 150 anciens ministres, parlementaires, maires ou dirigeants de partis politiques, mais aussi des magistrats et de très nombreux avocats. Or,

depuis 2012, toutes les tentatives pour rendre hommage à Bernard sont entravées par la hiérarchie judiciaire.

En 2014, les scellés de ce dossier ont été détruits par le greffe du tribunal de Paris suite à l'inscription erronée d'un «non-lieu». Avec quelles conséquences dans la recherche de la vérité ?

Le tribunal judiciaire de Paris a condamné le 16 mars 2020 les services de la justice pour faute lourde, à savoir l'absence d'autopsie au moment du décès et la destruction de ces scellés. Compte tenu de cette dernière, même si les expertises notamment des ADN retrouvés sont toujours au dossier criminel, la destruction des supports empêche toute contre-expertise et donc a priori toute condamnation des auteurs matériels.

Par ailleurs, l'instruction relative à cette



destruction n'a pas expliqué comment on avait pu en arriver à cette fausse inscription de non-lieu... Lors des auditions au cours de ces investigations, nous avons cependant découvert le système officieux mis en place dans tous les parquets de France concernant les « affaires signalées », comme celle concernant mon mari. Il démontre l'ampleur de la soumission du procureur de Paris au garde des Sceaux : non seulement des rapports sont rédigés pour la hiérarchie dès que des auditions, confrontations, transports, perquisitions, reconstitutions, expertises sont réalisés par le juge d'instruction, mais des pièces sont transmises en copie au garde des Sceaux,

donc au pouvoir exécutif, par un logiciel spécifique à accès très restreint, – il faut être habilité pour y avoir accès comme en matière de secret-défense. Tout cela au mépris du secret de l'instruction ! Et quelle différence de moyens entre le traitement de ces affaires et le droit commun !

Au fil de votre combat pour la vérité sur la mort de votre époux, vous avez été confrontée à des pans entiers de la justice que vous ignoriez, alors même que vous étiez magistrat. Comment imaginer une justice plus indépendante et démocratique en France ?

D'abord, je voudrais dire, pour avoir porté l'action publique dans cette affaire, que le fait d'agir à la place du procureur, mais sans ses pouvoirs et sans les protections qui s'y rattachent, est d'autant plus dangereux que l'inaction et la soumission du procureur sont grandes et la protection des assassins et commanditaires, assurée par les autorités. Toutes les menaces, pressions, infractions dont notre famille a été la victime n'ont jamais fait l'objet d'enquêtes sérieuses. Les témoins importants ont été victimes de fortes menaces et pressions et eux n'ont reçu aucune protection.

Pourtant, à chaque élection présidentielle, le statut du parquet est évoqué... sans que les promesses des candidats ne soient jamais tenues. Les enquêteurs, par ailleurs en nombre insuffisant, devraient ne dépendre que des magistrats instructeurs. Il faut aussi améliorer le statut des lanceurs d'alerte et créer un statut de témoin protégé notamment en matière d'écologie, de terrorisme et de grande criminalité, qu'elle soit de droit commun ou économique.

Pour moi, l'assassinat d'un magistrat est une atteinte gravissime à l'état de droit, comme l'assassinat d'un policier, d'un préfet, d'un ministre, puisque notre rôle consiste à concourir à faire respecter la loi et nos institutions. Celles-ci ne garantissent pas l'indépendance de la justice et la séparation des pouvoirs n'est donc pas assurée. J'ai avisé l'ensemble des syndicats de magistrats de tous les dysfonctionnements de ce dossier criminel. Ils se sont tous constitués partie civile, sauf Force ouvrière. Mais aujourd'hui, seul le Syndicat de la Magistrature est encore à mes côtés.

Propos recueillis par Laurence Davidowicz

UN NOUVEAU NOM, UNE MÊME LUTTE

BILLETS D'AFRIQUE DEVIENT

DÉCOLONISONS !

En septembre 1993 paraissait le premier numéro de *Billets d'Afrique* – et d'ailleurs précisait l'éclito, mais pas le titre. Pas encore un journal, à peine un bulletin : une page A4 recto/verso en noir et blanc, à la mise en page archi minimaliste, qui servait de supplément au véritable journal d'alors d'une association Survie née neuf ans auparavant, *Point sur la loi pour la survie et le développement*.

La modeste feuille annonçait cependant un objectif ambitieux dès les premières lignes, sous la plume de son fondateur, François-Xavier Verschave : « contribuer àachever un système de coopération rongé jusqu'à la corde par l'affairisme et le cynisme, en ne lâchant pas les baskets de ceux qui seraient tentés de le perpétuer ». Il n'était pas encore question de Françafrique (le célèbre ouvrage portant ce titre ne paraîtra que cinq ans plus tard), pas même de colonisation (le terme « néocolonial » n'y apparaissait qu'une fois). Mais la dénonciation de l'emprise persistante de notre pays sur son ancien empire africain était d'emblée au cœur du projet éditorial.

Ce *Billets d'Afrique* va rapidement s'étoffer, mais gardera longtemps l'aspect basique d'un austère bulletin d'information. Il faut attendre une décennie pour que la publication prenne de l'ampleur : en 2003, une maquette plus travaillée lui donne l'aspect d'un véritable journal, même si sa « une » le présentera

encore longtemps comme une simple « *lettre mensuelle* »... Une appellation bien modeste au vu de la qualité ce qui était proposé dans ses colonnes.

Il y a dix ans ou presque, en janvier 2016, *Billets d'Afrique* « fait sa mue » : la couverture passe à la couleur, et la mise en page évolue pour donner au journal un côté plus magazine – une maquette qui ressemble beaucoup à celle que vous connaissez aujourd'hui. Le journal s'assume désormais comme un « *mensuel d'information sur la Françafrique* ». Le « et d'ailleurs » disparaît au passage : de fait, c'est bien le continent africain qui est au centre des sujets traités... et des combats de l'association.

Survie va bien sûr continuer à évoluer, et son journal avec lui. En novembre 2017, celui-ci fait sa couv' sur la Kanaky-Nouvelle-Calédonie, « *une colonie aux portes de l'indépendance* » (elle attend toujours, hélas). Quelques mois plus tard, ce sont les « *luttes dans les actuelles colonies françaises* » qui font la une. Survie ne déserte pas la Françafrique, loin de là, mais comme elle l'a fait par le passé, elle agrandit son terrain de recherche et de militantisme. Comment dénoncer en effet le néocolonialisme de l'État français en laissant de côté le colonialisme tout court que subissent encore ces territoires dit hypocritement d'« outre-mer » ?



Survie entend lutter désormais ouvertement contre l'impérialisme français sous toutes ses formes, partout où il sévit, de Libreville à Nouméa, de Papeete à N'Djamena. À partir de décembre 2024, notre publication s'affiche donc logiquement comme un « *journal anticolonial* ». Avec ce numéro, voici un nouveau cap de franchi : *Billets d'Afrique* devient aujourd'hui *Décolonisons !* Un nom qui dit mieux l'objet de nos luttes, et leur étendue. Le rappel – involontaire mais évident – à un de nos gros titres passés : en février 1996, le journal proclamait déjà en une : « *Décolonisons-nous !* » Trente ans après, nous renouvelons cet appel toujours indispensable. Nous le proclamons pleine page... et poursuivons le combat !

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Décolonisons !*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) d'information et de décryptage de la politique française en Afrique et dans les outre-mer.



Je m'abonne à *Billets d'Afrique* en **VERSION PAPIER** pour un an (soit 11 numéros)

Je m'abonne à *Billets d'Afrique* en **VERSION NUMÉRIQUE** (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :	
prénom :	
adresse :	
CP :	
ville :	
email :	

TARIFS

France 30€, Petits budgets 20€,
Étranger et outre-mer 40€
Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.
Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.
La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.